CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

1°) REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS:

Le Conseil a instauré au profit des agents communaux un régime indemnitaire pour que soit pris en compte la nature des fonctions exercées, les sujétions qu'elles imposent ainsi que l'expertise et l'engagement professionnel de chacun d'entre eux.

Ils pourront ainsi bénéficier, tout à la fois :

- d'une Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- d'un Complément indemnitaire annuel (CIA)

2°) VALIDATION D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL:

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de régler aimablement le litige opposant la Commune à la SARL MATOSES en acceptant que cette société s'acquitte de sa dette en réalisant pour le compte de la Commune des travaux d'aménagement de la chaussée de la voie communale dite de Currières selon le descriptif établi par Lozère Ingénierie.

3°) TAXE « PARTICIPATION VOIRIE-RESEAUX (PVR):

La taxe dite PVR est destinée à « financer.... l'établissement ou l'adaptation des réseaux... lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. ».

Le Conseil a accepté d'exonérer Monsieur et Madame HERISSON du paiement de la taxe dite PVR dès lors que, dans le cadre de la construction de leur maison, ils déclarent recourir à des techniques innovantes leur permettant d'assurer de manière totalement autonome la fourniture d'eau et d'électricité nécessaire à leur logement.

4°) INFORMATIONS DIVERSES

Mobilier du Temple:

Une subvention d'un montant de 4.190 € a été accordée à la Commune par le département de la Lozère pour une dépense subventionnable d'un montant de 10.476 €.

Voirie:

Une subvention d'un montant de 14.000 € a été accordée à la Commune part le département de la Lozère pour financer les travaux d'élargissement et de réfection de la chaussée de la route des Crozes Haut.

Une subvention d'un montant de 3.330 € a été accordée à la Commune par l'Etat au titre de la DETR pour financer les travaux de sécurisation de la route dite des Crozes Bas

Le Maire Jean WILKIN